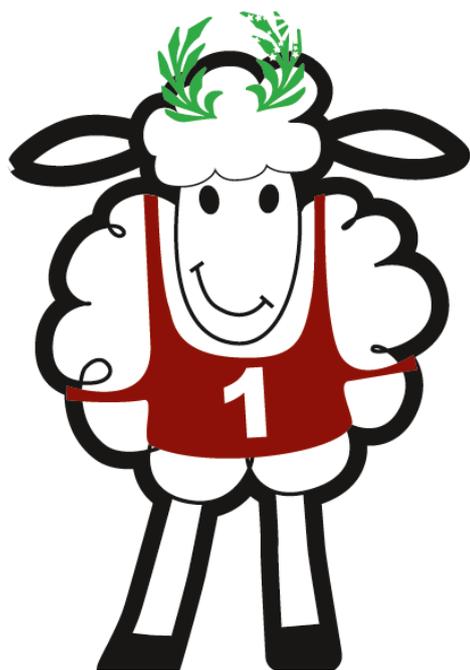




Epreuve Collective

OVINPIADES DES JEUNES BERGERS 2022



17^e édition



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

CAHIER DES CHARGES

#1 LE CONCOURS DES OVINPIADES DES JEUNES BERGERS

LES ORGANISATEURS

INTERBEV Ovins est une des cinq sections spécialisées d'Interbev, association interprofessionnelle de la filière bétail et viande fondée en 1979 dont le rôle est de défendre et de valoriser les intérêts communs de l'élevage et des activités artisanales, industrielles et commerciales de la filière. Interbev Ovins a pour mission le développement et la promotion du secteur ovin.

Inn'Ovin est un programme de développement de la filière ovine qui mobilise l'ensemble des acteurs de la filière autour de deux grands défis :

- Améliorer le renouvellement des générations d'éleveurs pour rendre le métier plus attractif ;
- Afin de produire plus d'agneaux et plus de lait pour répondre à la demande et ainsi créer plus d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, quatre grandes priorités de travail ont été définies :

- Susciter des vocations et faire la promotion du métier d'éleveur ;
- Améliorer les revenus des éleveurs par la technique ;
- Améliorer les conditions de travail des éleveurs ;
- Assurer la durabilité de la production ovine.

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la filière ovine cherche à susciter des vocations chez les jeunes. Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont l'un des symboles de cette volonté d'installer des nouveaux éleveurs de brebis en France.

Au cours de la prochaine décennie, 61 % des éleveurs de brebis allaitantes et 39% des éleveurs de brebis laitières partiront à la retraite. Pour assurer le renouvellement de ses générations mais également le maintien de sa production, la filière ovine devra donc installer près de 10 000 éleveurs dans le même temps.

La filière part à la rencontre de ses futurs producteurs. Et pour que la rencontre ait lieu, quoi de mieux qu'une immersion dans une ambiance conviviale offrant la possibilité d'échanges privilégiés ? Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur ovin de l'intérieur, au travers de problématiques concrètes et d'échanges avec des professionnels.



#2 L'ÉPREUVE COLLECTIVE 2022

Cette année, les candidats auront pour mission de réaliser **3 tutoriels vidéo** sur des thématiques techniques en élevage ovin à savoir : alimentation, sanitaire et bâtiment/équipement.

Durée des tutoriels : **2min maximum par vidéo**, la vidéo peut durer moins.

L'objectif de ces vidéos est de montrer des bonnes pratiques, des techniques liées à l'élevage ovin. En 2min il faut être capable d'aller à l'essentiel et de montrer un geste technique simple à réaliser. Ces vidéos permettront aux jeunes et futurs installés de s'initier à l'élevage ovin.

Pour réussir ces vidéos, il faut être :

- **Dynamique** : il ne s'agit pas de réaliser une vidéo technique longue et fastidieuse mais au contraire, un contenu court, énergique et captivant.
- **Pertinent** : en 2min maximum, il faut être clair et concis dans son discours pour capter l'attention du public et faire passer le bon message.
- **Créatif** : à l'instar des tutoriels make-up, bricolage ou cuisine qui aujourd'hui sont omniprésents sur les réseaux sociaux, laissez parler votre créativité pour mettre en image des vidéos techniques sur les élevages ovins.

Vous pourrez réaliser ces vidéos au sein même de votre établissement ou chez un éleveur ovin proche de chez vous. N'hésitez pas à contacter des éleveurs de votre région, ils seront ravis de pouvoir vous aider dans ce projet tout en valorisant leur métier.

Diffusion des vidéos : ces tutoriels seront diffusés sur les réseaux sociaux d'Inn'ovin, notamment Instagram et Facebook.

Cibles des vidéos : ces vidéos sont principalement à destination des apprenants des établissements d'enseignement agricole et des potentiels porteurs de projet.



#3 LE CONTENU DES TUTORIELS

LES THEMATIQUES

Concernant les thématiques, les candidats devront réaliser une vidéo liée à l'alimentation, une sur une question sanitaire et une dernière sur le bâtiment ou l'équipement en élevage ovin.

Attention, vous ne pouvez pas réaliser 3 vidéos sur une même thématique, par exemple 3 tutoriels concernant l'alimentation. L'objectif est bien de traiter toutes les thématiques, sous un angle précis.

Vous trouverez ci-dessous une liste de thématique proposée et validée par l'équipe organisatrice des Ovinpiades des Jeunes Bergers. Vous pouvez décider de choisir un de ces thèmes notés ci-dessous ou proposez un thème au choix. Si vous décidez de proposer un nouveau thème, assurez-vous de la faisabilité de ce tutoriel auprès de votre enseignant référant et de l'animateur Inn'ovin de votre région. Vous trouverez en annexe du règlement les contacts des animateurs régionaux qui pourront vous aiguiller et valider vos thématiques.

Thématique sanitaire :

- Noter l'état corporel d'une brebis / Docs référents [1](#), [2](#), [3](#).
- Donner les premiers soins à la naissance d'un agneau / Docs référents [1](#), [2](#).
- Prendre la température d'une brebis / Docs référents [1](#), [2](#), [3](#).
- Poser une boucle sur un agneau et l'enregistrer / Docs référents [1](#),

Thématique alimentation :

- Préparer un biberon pour un agneau
- Conditionner et conserver du colostrum / Docs référents [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).
- Donner accès à l'eau / Docs référents [1](#), [2](#), [3](#).
- Calculer une ration d'une brebis gestante / Docs référents [1](#), [2](#), [3](#).

Thématique bâtiment ou équipement :

- Réaliser une case d'agnelage / Docs référents [1](#), [2](#).
- Poser un filet/une clôture électrique / Docs référents [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
- Préparer une litière en bergerie pour les agneaux / Docs référents [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
- Trier un lot d'agneau

N'hésitez pas à vous servir des fiches et/ou des vidéos techniques qui sont annotés pour chacune des thématiques. Ces éléments vous aideront à construire votre discours.



ELEMENTS TECHNIQUES

Cadrage de la vidéo : ces vidéos seront réalisées **en format portrait**, c'est-à-dire vertical. Pour rappel, la diffusion se fera sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) d'où ce choix de format.

Les éléments techniques de début et de fin de vidéos comme les logos, les mentions obligatoires, etc, vous seront envoyés ultérieurement. Vous pouvez compter au minimum 5 secondes nécessaires pour l'ajout de ces éléments.

LES IMAGES

Le choix de l'image et du montage est très important. Pour les images, vous pouvez filmer votre tutoriel avec une caméra, un appareil photo ou tout simplement avec votre téléphone portable. N'hésitez pas à poser votre appareil sur un support pour stabiliser l'image quand vous filmerez.

Pour le montage, de nombreux logiciels ou applications gratuites existent. Vous pouvez par exemple utiliser la fonctionnalité Reels d'Instagram ou l'application Tik Tok. L'essentiel est d'utiliser l'outil avec lequel vous êtes le plus à l'aise.

Des exemples de montage qui peuvent vous inspirer :

- Lena Situations et ses montages mode : [cliquez ici](#).
- Les tutos bricolage de Mr Bricolage : [cliquez ici](#).
- Les recettes de cuisine faciles et ludiques de ChefClub : [cliquez-ici](#).
- Les tutos make-up de Lisa.Bpro : [cliquez-ici](#).

A vous maintenant de jouer et de réaliser des tutos ludiques et créatifs sur l'élevage ovin !

LE DISCOURS

Le format du discours est libre, vous pouvez décider d'ajouter une voix-off, des dialogues ou de réaliser une vidéo sans voix. Si vous décidez de ne pas utiliser de voix-off, ne négligez pas les indications écrites pour être certains que vos messages soient bien compris. Attention aux bruits parasites (vent, personnes qui parlent à côté...) si vous décidez d'avoir une voix-off.

LA MUSIQUE

Les musiques sont autorisées sur les vidéos. Soyez vigilants pour qu'elles ne couvrent pas le discours que vous voulez faire passer. Le choix de la musique est essentiel pour rendre la vidéo dynamique et ludique.

Droits d'auteurs : assurez-vous de bien vérifier les droits d'utilisation des musiques. Il existe de nombreuses musiques libres de droits que vous pouvez utiliser. Cependant, il reste essentiel d'écrire le nom de l'artiste et de la musique en fin de vidéo.



LE FORMAT

Les vidéos devront être envoyées aux animateurs régionaux en format MP4, par WeTransfer. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, il sera nécessaire de joindre l'animateur et de renvoyer vos vidéos.

LES ANIMAUX FORMAT

En cas de présence d'animaux dans les vidéos, l'équipe doit s'assurer que les conditions réglementaires, sanitaire et de bien-être animal sont respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possibles. Ainsi, les animaux doivent être identifiés au moyen d'une boucle électronique, lorsqu'ils sont équeutés, la queue ne doit pas être coupée à moins de deux doigts de son attache et la surface en bâtiment disponible de plus de 1m² par brebis doit être respectée. Tout projet ne respectant pas l'ensemble des conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusé par les organisateurs.



REGLEMENT

1. LES CONDITIONS

1.1 Ce concours est exclusivement ouvert aux établissements d'enseignement agricole, participant ou non aux épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

1.2 L'établissement d'enseignement agricole peut présenter une ou plusieurs équipes différentes. Toutefois, un candidat ne peut être membre que d'une seule équipe.

Une équipe peut être composée d'apprenants d'une même classe ou bien de classes différentes mais tous les coéquipiers doivent être issus du même établissement d'enseignement agricole.

Il n'y a pas de limite d'âge fixée quant à la participation des candidats ; en revanche, les candidats de moins de 16 ans au 26/02/2022 ne pourront pas se déplacer afin de représenter leur équipe à la finale nationale.

Chaque équipe est composée au minimum de 3 coéquipiers. Il n'y a pas de limite maximale dans le nombre de coéquipier constituant chaque équipe.

Chaque équipe est supervisée par un enseignant en charge de la coordination du projet. L'enseignant devra également accompagner les représentants de l'équipe lors de la finale nationale au Salon International de l'Agriculture à Paris.

1.3 Chaque équipe ne peut proposer qu'un seul projet.

2. LES MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, incluant le Cahier des charges qui fait partie intégrante du Règlement.

2.2 Soumission des projets

a. Chaque équipe participante s'inscrit auprès de son Comité Inn'Ovin régional (voir carte).





COORDONNÉES DES ANIMATEURS INN'OVIN

NORD

- Charles PILLET : 06 31 51 78 42
charles.pillet.innovin@gmail.com
(Haut-de-France / Normandie)

OUEST et CENTRE

- Sophie DOUAUD : 02 38 71 90 53
interbev.centre@orange.fr (Bretagne / Pays-de-la-Loire / Centre Val de Loire / Ile-de-France)

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- Lucie LEGROUX : 03 63 08 51 09
lucie.legroux@bfc.chambagri.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

- Xavier NICOLLE : 05 55 10 38 17
x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr

OCCITANIE

- Géraldine PUJOS : 06 32 51 14 96
pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr

GRAND EST

- Julie POTIER-PINCHON: 03 83 96 55 30
animationlorraine@interbevgrandest.fr

SUD EST

- Rémi LECONTE : 04 92 72 24 63
r.leconte@mre-paca.fr (PACA)
- Mélanie BEAUMONT-VERNIERE 04 73 28 52 26
melanie.beaumont@aura.chambagri.fr (AURA)

- b. Chaque équipe envoie son projet à l'animateur de son Comité Inn'Ovin Inter-Régional, **il est nécessaire de contacter les animateurs régionaux pour connaître les dates des sélections régionales.**

Tout envoi de projet est définitif et aucune modification ne pourra y être apportée après l'envoi à l'animateur du Comité Inn'Ovin Régional.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout projet ne répondant pas au cahier des charges joint au présent règlement.

2.3 Participation à la finale Nationale

Les projets seront d'abord sélectionnés au niveau inter-régional, chacun des comités d'orientation ovin régionaux (C2OR) Inn'Ovin sélectionnera au maximum 2 projets pour la finale nationale. La finale se déroulera à Paris, lors du Salon Internationale de l'Agriculture.

Chacune des dix équipes correspondantes gagne un **voyage à Paris pour 3 personnes** (3 coéquipiers **OU** 2 coéquipiers + l'enseignant coordinateur du projet) afin de concourir à la finale nationale du concours (voir modalités à l'article 8 du présent règlement). Les autres coéquipiers peuvent également participer à la finale nationale mais **à leurs frais.**



3. DESIGNATION DES FINALISTES

3.1 Avant le lundi 7 février 2022 à 18h00 (dates et heures françaises faisant foi), les projets seront soumis au vote des Comités Régionaux dans l'objectif de sélectionner au maximum les 2 projets finalistes de chaque région.

Un e-mail d'information sera envoyé aux équipes ayant eu leur projet sélectionné parmi les 10 projets finalistes.

Les projets sélectionnés pour la finale nationale devront être envoyés à o.teuma@interbev.fr **avant 18h, le vendredi 11 février 2022.**

3.2 Les 10 projets finalistes seront jugés, le samedi 26 février 2022. Un jury composé pour l'occasion votera pour désigner le reportage gagnant pendant toute la durée de la projection.

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront d'un **temps maximum de 5 minutes** pour diffuser leur projet, suivi de **10 minutes réservées aux questions** du jury.

Le jury sera chargé de désigner, parmi les 10 projets finalistes, le projet gagnant du concours des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2022.

Le jury sera composé d'au moins 3 jurés :

- Un représentant d'Interbev Ovins
- Un représentant de la Fédération Nationale Ovine
- Un professionnel de la communication dans le secteur agricole

Remarque : la composition du jury pourra être modifiée selon la disponibilité des jurés.

Les membres du jury évalueront les projets des équipes finalistes à partir de la grille de notation jointe. Chaque juré attribuera son vote positif au projet auquel il aura attribué la meilleure note à l'issue des présentations. Le vote de chaque juré comptera pour une voix pour le vote final.

Le vote final pour désigner le gagnant se fera à la majorité simple des voix exprimées par les différents jurés composant le jury.

Le vote final est sans appel.

4. ANNONCE DU REPORTAGE GAGNANT

4.1 La remise des prix de la finale nationale des Ovinpiades aura lieu, **le samedi 26 février 2022 en fin d'après-midi**. La présence des 10 équipes finalistes est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.

Cette date pourra être modifiée selon les besoins des organisateurs.



5. DOTATIONS

5.1 L'équipe gagnante de l'épreuve collective désignée par le jury à l'issue du vote décrit à l'article 5 du présent règlement remportera les dotations suivantes :

- L'utilisation possible de son projet comme outil de communication pour le programme Inn'Ovin et pour la promotion des Ovinpiades des Jeunes Bergers.
- **Une contribution financière d'un montant de 2 000 € (deux mille euros)**, net de taxe, pour réaliser une étude ou un voyage scolaire en relation avec la filière ovine ou pour programmer une journée/activité ovine dans un voyage d'étude déjà prévu par l'établissement.
- Le groupe lauréat présentera le voyage ou l'activité nouvellement organisée au contact INN OVIN de l'inter-région

6. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

6.1 Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement de **3 élèves OU de 2 élèves et 1 accompagnateur par équipe finaliste.**

Voyage

- En train : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en seconde classe par candidat et par accompagnateur
NB : ni les frais kilométriques entre le domicile et la gare ni les frais de parking ne sont pris en charge dans ce cas.
- OU en voiture : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, dans la limite d'une voiture par équipe servant au co-voiturage des coéquipiers.

Sur place (Métro) :

- INTERBEV Ovins Rembourse **au maximum 5 tickets de métro** par coéquipier et par accompagnateur sur présentation des justificatifs.

6.2 Restauration

INTERBEV Ovins prend en charge les frais de restauration suivants :

- Le petit-déjeuner du dimanche 27 février 2022.
- Le déjeuner du samedi 26 février 2022.
- Le dîner du samedi 26 février 2022 : un dîner sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, à la suite de la remise des prix à raison de **3 personnes par équipe finaliste de l'épreuve collective.**



6.3 Hébergement

INTERBEV Ovins prend en charge les frais d'hébergement suivants :

- Nuits du samedi 26 et du dimanche 27 février 2022

D'autres élèves et enseignants peuvent se joindre au groupe **mais l'organisation et les frais liés à leurs déplacements (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge. Si un membre de l'équipe ne souhaite pas être hébergé à l'hôtel réservé par INTERBEV, il devra prévenir l'animatrice nationale Ophélie Teuma en apportant s'il est mineur, l'autorisation de la personne sous sa responsabilité**

7. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

7.1 Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurances concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.

7.2 En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

8. DROITS D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les équipes participantes **valident et confirment l'acceptation**, par l'ensemble des coéquipiers, du présent règlement dans son intégralité. L'acceptation comprend la mise à disposition et l'utilisation gracieuses du reportage dont l'équipe est auteure par les organisateurs du concours.

7.1 Toute équipe ayant soumis son projet à l'un des Comités Inn'Ovin Régionaux, garantit aux organisateurs qu'elle est l'auteure exclusive du reportage et qu'elle détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation gracieuse du reportage.

Elle autorise aussi les organisateurs du concours à réutiliser le reportage par reproduction sur tout support papier ou électronique, à le diffuser et à le conserver sans aucune limitation.

7.2 Les équipes auteures du reportage garantissent aux organisateurs la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier leur projet dans les conditions prévues au présent règlement sans trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication du projet porte atteinte à ses droits.

L'équipe auteure du projet et l'établissement dont elle dépend renoncent à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de leur projet pour les besoins et dans le cadre de l'opération.



L'équipe auteure du projet reconnaît que les organisateurs ne peuvent en aucun cas être obligés de l'utiliser. Elle accepte par ailleurs expressément, dans le cas où les organisateurs utiliseraient le reportage, que celui-ci soit modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits, conformément aux besoins et nécessités de l'opération et/ou de la publication.



GRILLE DE NOTATION

Etablissement :

Classe :

Région :

- Entourer sur la grille les valeurs correspondant à l'intervention
- Mesure temps : du début de la projection à la fin des questions (5 minutes + 10 minutes)

En cas de présentation des animaux, l'équipe doit s'assurer que les conditions règlementaires, sanitaire et de bien-être animal sont respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possibles. Ainsi, les images des animaux doivent être identifiées au moyen d'une boucle électronique et lorsqu'ils sont équeutés, la queue ne doit pas être coupée à moins de deux doigts de son attache et la surface en bâtiment disponible de plus de 1m² par brebis doit être respectée. **Tout projet ne respectant pas l'ensemble de ces conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusé par les organisateurs.**

Le reportage respecte les informations textes obligatoires et la durée des génériques	Oui	1	/ 1
	Non	0	
Les vidéos respectent la durée imposée (maximum 2min)	Oui	1	/ 1
	Non	0	
Les vidéos respectent le format imposé (portrait ou carré)	Oui	1	/ 1
	Non	0	
Originalité des vidéos	Très originales	2	/ 2
	Originales	1	
	Pas originales	0	
La thématique du tutoriel « sanitaire »	Bien respectée	2	/ 2
	Respectée	1	
	Moyennement respectée	0,5	
	Pas respectée	0	
La thématique du tutoriel « alimentation »	Bien respectée	2	/ 2
	Respectée	1	
	Moyennement respectée	0,5	
	Pas respectée	0	
La thématique du tutoriel « bâtiment/équipement »	Bien respectée	2	/ 2
	Respectée	1	
	Moyennement respectée	0,5	
	Pas respectée	0	



Les tutoriels traitent globalement (sujet = élevage ovin)	Très bien le sujet	2	/ 2
	Bien le sujet	1,5	
	Moyennement le sujet	1	
	Ne traitent pas le sujet	0	
			/13
Construire un argumentaire visant à valoriser les pratiques dans l'élevage ovin.	Compréhension du sujet et de son objectif	0	0.5 1 2
		0.5	
		1	
		2	
	Clarté des messages	0 0.5 1 1.5	
Cohérence des messages	0 0.5 1 1.5		
	0 0.5 1 1.5		
	0 0.5 1 1.5		
Qualité des vidéos (image et son)	0 0.5 1 1.5		
	0 0.5 1 1.5		
Dynamique des vidéos	0 0.5 1 1.5		
	0 0.5 1 1.5		
			/8
Question / Réponse :	Adéquation entre l'argumentaire et le thème	0 0.5 1 2	0 0.5 1 2
		0 0.5 1 2	
			/ 4
			/25

Le temps n'est pas pénalisant cependant le jury doit :

- Couper la présentation au bout des 5 minutes imparties
- Ne pas dépasser 10 minutes de questions.

Les questions du jury doivent obligatoirement intégrer la démarche de l'équipe, sa réflexion et sa méthodologie



DOCUMENT OFFICIEL DE DROIT A L'IMAGE

Pour toute personne mineure, ce document est à remplir par son représentant légal et

Document à fournir avec le fichier MP4

INTERBEV Ovins – 207 rue de Bercy – TSA 21307 – 75564 PARIS Cedex 12

Je soussigné (e) : _____

(Indiquez nom et prénom du candidat majeur ou du représentant légal du candidat mineur)

(si mineur) Responsable de : _____

Né(e) le : _____

À : _____

Domicilié(e) à : _____ (Indiquez adresse, code postal et ville)

- Déclare expressément accepter que mon (son) image et/ou ma (sa) voix soient captées, enregistrés et filmés
- Déclare être conscient(e) du fait que mon (son) image et/ou ma (sa) voix sont fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et/ou visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public.

En conséquence, concède à : INTERBEV Association nationale inter-professionnelle du bétail et des viandes ;

Pour diffusions, liées en particulier à la **promotion des Ovinpiades et de la filière bétail et viande**

Le droit d'enregistrer et de fixer ma (sa) voix et/ou mon (son) image, de reproduire, d'adapter et de diffuser auprès du public les enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats et notamment le droit de numériser, reproduire ou faire reproduire, le droit de mettre en circulation, distribuer et communiquer au public, le droit de location et de prêt ainsi que le droit de représenter et de communiquer au public, par tous procédés, et notamment par télédiffusion par réseaux et/ou autres systèmes de télécommunication (numérique, Internet...liste non exhaustive) le droit d'exploiter par tous moyens connus ou inconnus, et pour tous droits secondaires et dérivés, notamment sur tous supports papiers, supports audio et vidéo graphiques, et ce, à titre totalement gracieux.

Cette autorisation est valable pendant 15 années (quinze ans) à compter de la signature des présentes.

Fait à

Le

Signature : Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »

